

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée **extraordinaire** du conseil municipal, tenue le **12^e** jour du mois de **juin** de l'an **2023**, à **18 h 15**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud, à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences : M. Serge Bernier, maire
Mme Diane Audit Goddard, conseillère
M. Simon Larrivée, conseiller
M. Antonin Boulet, conseiller

Absences : Mme Marilène Poirier, conseillère
M. Luc St-Laurent, conseiller
M. William Darveau-Vaillancourt, conseiller

Est également présent : Etienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **18 h 15** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20230612-04

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par le directeur général et greffier-trésorier soit adopté tel que proposé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
20230612-04 1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. DOSSIERS À TRAITER
20230612-05 2.1 Procédure d'injonction – désistement sans frais
3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
- 20231612-06 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2 DOSSIERS À TRAITER

20230612-05

2.1 Procédure d'injonction – désistement sans frais

ATTENDU QUE la procédure judiciaire entreprise par M. Jean-Pierre Chapleau contre la Municipalité, devant la Cour supérieure du district judiciaire de Saint-François portant le # de dossier 450-17-008765-233;

ATTENDU QUE la lettre signée par M. Chapleau datée du 11 juin 2023 à l'effet qu'il met fin à son recours judiciaire;

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité accepte que Jean-Pierre Chapleau se désiste de sa procédure sans frais payable à la Municipalité;

QUE le conseil autorise ses procureurs Cain Lamarre à signer en son nom, un tel désistement sans frais afin qu'il soit déposé au dossier à la cour, mettant ainsi fin au litige.

ADOPTÉE

3 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

20230612-06

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE la présente séance soit levée à **18 h 30**.

ADOPTÉE

**Serge Bernier
Maire**

**Etienne Bélisle
Directeur général et greffier-
trésorier**

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Serge Bernier
Maire**